

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
13 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 382

présenté par  
M. Moreau

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 2, après le mot :

« fraternité »,

insérer les mots :

« , de laïcité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ajouter le respect de la laïcité aux principes auxquels s'engage à respecter, toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention au sens de l'article 9-1 de la présente loi, auprès d'une autorité administrative.